

Mairie de GOSNEPlace du Calvaire
35140 GOSNE

☎ 02 99 66 32 08

✉ mairie@gosne.fr

2024-105

Nomenclature : 7.10

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 035-213501216-20241114-105_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Date de convocation**
07 novembre 2024**L'an deux mille vingt-quatre,**
le 14 novembre, à 20h15,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la
présidence de M. Jean DUPIRE, Maire**Date d'affichage**
19 novembre 2024**Étaient présents** : MM Dupire, Veillaux, Le Cuff, Morin, Havard, Gillet, Chardin, Blot, Foliard, Dugué, Serra, Thébault, Cervi, Gillet-Pesson, Viscart, Boutheloup**Étaient absents excusés** : MM. Orain, Piquion, Vergnaud**Procurations de** Mme Orain à Mme Foliard, de Mme Piquion à Mme Gillet**Nombre de conseillers****En exercice** : 19**Présents** : 16**Votants** : 18**Formant la majorité des membres en exercice**

Didier BLOT a été élu secrétaire de séance

105-2024 TARIFS DES SALLES 2025M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif de location des différentes salles au 1^{er} janvier 2025.1/ SALLE DES FETES**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs suivants pour l'année 2025 :

OPTIONS	HORS COMMUNE	GOSNE
TARIF A – formule WEEK-END	800 €	480 €
TARIF B – formule JOURNEE	490 €	310 €
TARIF C – Demi-journée HORS WEEK END	300 €	200 €
TARIF D – Vin d'honneur ou conférence (location sans repas) HORS WEEK END	190 €	120 €

Arrhes à hauteur de 50 € à la réservation. Ces arrhes seront conservées en cas de désistement abusif.

Un état des lieux est obligatoire avant et après chaque location par le service technique ou un élu.

Le Conseil Municipal fixe la caution à 700 €. Cette caution devra être remise lors du premier état des lieux, en même temps que la remise des clés. Elle sera constituée de 2 chèques, l'un de 600 € en cas de dégradations et l'autre de 100 € pour le ménage. Ces chèques seront restitués après le second état des lieux.

Le Conseil Municipal, décide également de la gratuité de la salle, une fois par an, quelle que soit la nature de

l'activité menée, à toutes les associations gosnéennes sauf à chacune des deux gratuités par an et au théâtre qui bénéficiera de quatre gratuités par an. Le tarif conférence sera appliqué pour les représentations de l'association de théâtre gosnéenne. Il est rappelé que l'association de théâtre gosnéenne joue une fois gratuitement pour les personnes âgées d'une part et que d'autre part, elle prend en charge, tous les ans, la rénovation des décors (matériaux et travail). Elle sera également gratuite pour les actions « inter-associations », Gosné solidarité et pour le bal des classes. En cas de non utilisation de la salle par une association, il ne sera pas accordé de compensation. *Il est précisé que le tarif « Gosné » est appliqué uniquement aux personnes domiciliées sur la Commune ou ayant une résidence secondaire. La personne qui loue est la personne qui organise la festivité.*

2/ SALLE ASSOCIATIVE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer à 70€ le tarif pour un vin d'honneur, goûter d'anniversaire -jusque 18h- dans la salle associative (location réservée aux habitants de la Commune). Le Conseil Municipal fixe la caution à 150€. Cette caution devra être remise lors du premier état des lieux, en même temps que la remise des clés. Un bon de réservation, avec indication de la capacité, sera donné lors de la remise des clés.
- **DÉCIDE** de fixer le tarif de location de la salle associative, pour le 31 décembre, comme suit : 85€ de location, avec versement d'une caution de 200€. Le prix sera doublé en cas de retour le lendemain.

3/ SALLE DE LA MAISON DES SERVICES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer le tarif de la Maison des Services au 1^{er} janvier 2025 comme suit :

OPTIONS	Hors commune	Habitants de Gosné
TARIF A – Repas le Midi Samedi ou Dimanche ou Férié	225 €	145 €
TARIF B – Réception ou Réception après Office	145 €	100 €

Le Conseil Municipal fixe la caution à 400 €. Cette caution devra être remise lors du premier état des lieux, en même temps que la remise des clés. Elle sera constituée de 2 chèques, l'un de 300 € en cas de dégradations et l'autre de 100 € pour le ménage. Ces chèques seront restitués après le second état des lieux.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
Jean DUPIRE

